



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2020
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 février 2020, à 10 heures

Président provisoire : M. Guterres (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Présidente : M^{me} McGuire (Grenade)

Sommaire

- Ouverture de la session par le Secrétaire général
- Élection à la présidence
- Adoption de l'ordre du jour
- Élection des autres membres du Bureau du Comité
- Organisation des travaux
- Organisation du séminaire régional pour le Pacifique de 2020
- Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 15.

Ouverture de la session par le Secrétaire général

1. **Le Président provisoire** dit qu'il est honoré d'ouvrir la session de 2020 du Comité. Lorsqu'il s'est exprimé devant le Comité en 2019, il a parlé de son attachement profond à la question de la décolonisation, qui est l'un des mandats fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. La Révolution des Œillets d'avril 1974, qui a marqué l'arrivée de la démocratie dans son pays, le Portugal, n'a pu se faire que grâce aux mouvements de libération en Angola, en Guinée-Bissau et au Mozambique, d'où le lien étroit qui a toujours existé entre les démocrates portugais et les mouvements de libération des anciennes colonies. Le Président provisoire affirme qu'il est personnellement et sincèrement attaché aux travaux du Comité, qu'il continue de suivre de près.

2. La célébration, en octobre 2020, du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU est l'occasion de réfléchir aux réalisations de l'Organisation. La décolonisation est l'un des chapitres les plus importants de l'histoire de l'Organisation et le Président provisoire félicite le Comité d'avoir joué un rôle clef à cet égard. Des 72 territoires inscrits sur la liste des territoires non autonomes en 1946, il n'en reste plus que 17. L'ONU devrait être fière de cette réussite.

3. Néanmoins, les peuples de ces 17 territoires attendent toujours que soit tenue la promesse de l'autodétermination, énoncée dans le chapitre XI de la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans d'autres résolutions pertinentes des organes de l'ONU. L'année 2020 marque également la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, une étape qui offre une autre occasion majeure de faire le point sur les progrès accomplis.

4. Étant donné que le dernier territoire non autonome à avoir mené à terme son processus de décolonisation a été le Timor-Leste en 2002, il est raisonnable de se demander si l'on ne se trouve pas dans une impasse. Tel n'est cependant pas le cas, car le programme de décolonisation avance, quoique lentement. En 2020, la Nouvelle-Calédonie tiendra son second référendum sur l'indépendance, après avoir organisé le premier en 2018. Le Comité entretient les relations qui le lient déjà avec les territoires et les puissances administrantes et continue d'en établir de nouvelles. Le séminaire régional de 2019 a vu la participation d'un nombre record de membres du Comité et de représentant(e)s des territoires, des puissances administrantes et d'autres

parties prenantes. En décembre 2019, une délégation du Comité s'est rendue à Montserrat pour recueillir des informations de première main sur la situation politique et socioéconomique du territoire.

5. La décolonisation doit être mue par les aspirations et les besoins des communautés vivant dans les territoires. Celles-ci ont diverses préoccupations, et il est de la responsabilité de tous de les aider à mieux se faire entendre. Beaucoup d'entre elles sont confrontées à des problèmes bien réels et très urgents, car la grande majorité des territoires sont de petites îles directement exposées aux changements climatiques. Bon nombre des territoires ont connu des catastrophes naturelles dévastatrices, tandis que d'autres peinent à bâtir des économies durables et autosuffisantes. Le Comité doit rester un cadre de dialogue constructif entre les territoires et les puissances administrantes afin que les peuples des territoires puissent prendre des décisions éclairées sur leur avenir.

6. Le Président provisoire restera aux côtés du Comité, qui déploie de nouveaux efforts pour éliminer le colonialisme une fois pour toutes. L'ONU a envers les peuples vivant dans les territoires le devoir de mener à bien cette tâche historique. Le Président provisoire engage le Comité à faire preuve d'innovation et de détermination dans ses travaux et lui souhaite plein succès pour la session de 2020. Le Secrétariat ne ménagera aucun effort pour aider le Comité à accomplir cette mission, qui est l'une des plus importantes de l'Organisation.

Élection à la présidence

7. *M^{me} McGuire (Grenade) est élue Présidente par acclamation.*

8. *M^{me} McGuire (Grenade) prend la présidence.*

9. **La Présidente** indique que les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Espagne, de la Gambie, du Maroc, de la Namibie, du Pakistan, de l'Uruguay et du Zimbabwe ont fait savoir qu'elles souhaitaient participer aux travaux du Comité en qualité d'observatrices.

10. Le programme de décolonisation n'est effectivement pas dans une impasse ; au contraire, il avance, et la mission et la responsabilité du Comité sont de faire des progrès considérables aussi efficacement que possible et en collaboration avec toutes les parties concernées. La Présidente compte sur le soutien actif du Comité pour faire avancer le programme de décolonisation sur la base des quatre principes qui sous-tendent sa présidence, à savoir l'attachement au mandat, la

collaboration, le pragmatisme et la souplesse. En 2020, l'ONU célébrera son soixante-quinzième anniversaire et la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme prendra fin. En renforçant le dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes, en particulier entre les territoires non autonomes et les puissances administrantes, et en continuant de formuler des propositions créatives et pratiques, le Comité peut obtenir des résultats concrets.

11. Le Comité s'est vu assigner la tâche importante de continuer à chercher les moyens appropriés d'assurer la mise en œuvre pleine et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et, à cette fin, de s'appuyer sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et sur toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, au cas par cas. Toutefois, le rythme des progrès doit être accéléré.

12. Le Comité a modifié ses méthodes de travail afin d'entendre les représentant(e)s des territoires avant d'examiner et d'adopter ses résolutions, ce qui lui permet de tenir compte de leurs points de vue. Le séminaire régional pour les Caraïbes de 2019, qui s'est tenu à la Grenade, a réuni un nombre sans précédent de membres du Comité et de représentant(e)s de territoires qui n'avaient pas participé aux travaux du Comité depuis plusieurs années. Cette dynamique ne doit pas faiblir. Au cours de la dernière année de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, la Nouvelle-Calédonie organisera son deuxième référendum d'autodétermination conformément à l'Accord de Nouméa. L'Assemblée générale prend note avec satisfaction de la coopération de la France dans le cadre des travaux du Comité relatifs à la Nouvelle-Calédonie et des progrès accomplis depuis 2014 dans l'organisation du référendum, et souligne qu'il est important et nécessaire d'organiser une campagne d'information pour fournir des précisions sur les résultats possibles du référendum. Le Comité continuera d'appuyer le processus de décolonisation en cours en Nouvelle-Calédonie, dont le peuple s'apprête à exercer pour la deuxième fois son droit à l'autodétermination.

13. La mission de visite effectuée à Montserrat du 17 au 20 décembre 2019 a été une avancée majeure pour le Comité. Elle visait à recueillir des informations de première main sur la situation de Montserrat, en priorité sur son développement politique, économique, social et environnemental et sur les obstacles au développement durable, en particulier les conséquences des éruptions volcaniques survenues depuis 1995. Compte tenu de la crise de liquidités que connaît l'Organisation depuis la fin de 2019, le Bureau a cherché des solutions novatrices pour que la mission puisse être réalisée comme prévu.

En fin de compte, elle a pu être effectuée grâce à des ressources du budget ordinaire et à des ressources extrabudgétaires, ainsi qu'à des mesures d'autofinancement. Dix-neuf réunions se sont tenues à Montserrat et deux à Antigua-et-Barbuda dans le cadre de la mission, dont l'équipe a cherché à rencontrer le maximum de parties prenantes possible. À chacune de ces réunions, l'équipe a réaffirmé son impartialité et son objectivité conformément à la Charte des Nations Unies et au mandat du Comité. La Présidente remercie le Gouvernement britannique pour la coopération qu'il a apportée en vue de faciliter la mission, ainsi que le peuple et le Gouvernement montserratiens, le Gouverneur et tous les interlocuteurs pour leur coopération, leur appui et leur hospitalité. Elle remercie également le Gouvernement antiguais et barbudien pour son aide.

14. Tout au long de l'histoire du Comité, les missions de visite se sont révélées un outil essentiel qui permet au Comité de connaître la situation qui règne dans les territoires ainsi que les souhaits et les aspirations des peuples qui y vivent. Le Comité devrait continuer de faire tout son possible pour envoyer, au cas par cas, des missions de visite dans les territoires et pour faire en sorte que ces missions contribuent le plus efficacement possible à faire avancer le processus de décolonisation et à ramener à zéro le nombre de territoires non autonomes. La Présidente est convaincue que les efforts collectifs du Comité donneront un nouveau souffle au processus de décolonisation.

Adoption de l'ordre du jour

15. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection des autres membres du Bureau du Comité

16. *À l'invitation de la Présidente, M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba), M. Djani (Indonésie) et M. Kabba (Sierra Leone) sont élus vice-présidente et vice-présidents, et M. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu Rapporteur, par acclamation.*

Organisation des travaux (A/AC.109/2020/L.1 et A/AC.109/2020/L.2)

17. **La Présidente** appelle l'attention sur une note (A/AC.109/2020/L.1), dans laquelle le Secrétaire général indique les résolutions et décisions qui présentent un intérêt pour les travaux du Comité pour l'année en cours. Le Comité est également saisi d'une note de la Présidente (A/AC.109/2020/L.2) contenant des propositions relatives à l'organisation de ses travaux, à son programme de travail et au calendrier de ses réunions.

18. Le programme de travail provisoire a été adapté pour tenir compte des préoccupations exprimées par les représentant(e)s des territoires non autonomes. Contrairement à ce qu'il a fait au cours des années précédentes, le Comité débattre des points de l'ordre du jour dont il est saisi avant d'examiner les projets de résolution correspondants, l'objectif étant de prendre en compte les informations communiquées par les participant(e)s. Le Bureau souscrit sans réserve à cette méthode, qu'il recommande au Comité d'approuver.

19. La Présidente considère que le Comité souhaite approuver le projet de programme de travail et de calendrier figurant dans la note [A/AC.109/2020/L.2](#), étant entendu qu'ils pourront être révisés, si nécessaire.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. **La Présidente** propose que, comme le veut l'usage suivi par l'Assemblée générale, le Comité convienne de maintenir la pratique qui consiste à autoriser l'ouverture de ses séances même si le quorum prévu au titre des articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale n'est pas atteint. Cela évitera au Comité de commencer ses séances en retard et lui permettra de mener ses travaux avec diligence, en utilisant ainsi, d'une manière optimale, les ressources disponibles. Il n'en reste pas moins que, pour toute prise de décision, la présence de la majorité des membres continuera d'être requise, comme le prévoit l'article 108.

22. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation du séminaire régional pour le Pacifique de 2020 (A/AC.109/2020/19)

23. **La Présidente** invite le Comité à se pencher sur les préparatifs du séminaire régional pour le Pacifique de 2020, en commençant par les dates et le lieu.

24. **La Présidente** annonce que le Gouvernement indonésien a formulé le souhait d'accueillir le séminaire et que des communications ont été diffusées en ce sens auprès de tous les membres du Comité. Les membres du Bureau ont unanimement exprimé leur soutien à cette proposition et recommandé au Comité de l'approuver. La Présidente considère que le Comité convient d'accepter l'offre d'organiser le séminaire en Indonésie en 2020.

25. *Il en est ainsi décidé.*

26. **La Présidente** remercie, au nom du Comité, le Gouvernement indonésien d'avoir proposé d'accueillir le séminaire régional. Elle rappelle que l'Indonésie a déjà accueilli la manifestation, en 2008, ce qui témoigne de l'importance que ce pays attache aux travaux du Comité. Le Bureau a tout d'abord tenu compte de sa

pratique habituelle consistant à organiser le séminaire régional aux alentours de la troisième semaine de mai, c'est-à-dire en même temps que la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, qui commence le 25 mai. Toutefois, étant donné que le Ramadan sera également observé cette semaine-là, le Bureau recommande au Comité d'envisager de tenir le séminaire du 2 au 7 mai 2020, comme le propose le pays hôte. La Présidente considère que le Comité convient d'organiser le séminaire régional aux dates proposées.

27. *Il en est ainsi décidé.*

Directives, règlement intérieur, thème et ordre du jour du séminaire

28. **La Présidente** attire l'attention sur les directives, le règlement intérieur, le thème proposé et l'ordre du jour provisoire du séminaire, présentés dans le document [A/AC.109/2020/19](#). Mis à part le nouveau thème et le nouvel ordre du jour, le texte est essentiellement le même que celui des années précédentes. Les langues de travail seront l'anglais, l'espagnol et le français, puisque la Présidente entend présider les délibérations en anglais. La Présidente considère que le Comité souhaite approuver les directives, le règlement intérieur, le thème et l'ordre du jour du séminaire.

29. *Il en est ainsi décidé.*

Composition de la délégation officielle

30. **La Présidente** rappelle que la délégation officielle du Comité au séminaire sera composée d'elle-même, de son conseiller, des membres du Bureau et des représentant(e)s des quatre groupes régionaux du Comité, soit un total de 10 membres du Comité. Les quatre groupes régionaux sont le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. La nomination des représentant(e)s des groupes régionaux sera coordonnée par les membres du Bureau issus des différents groupes. L'ONU prendra en charge les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance de la délégation.

Envoi d'invitations à des expert(e)s et à des organisations

31. **La Présidente** dit que le Comité se réunira dans les prochains jours pour discuter des préparatifs du séminaire, notamment de sa pratique consistant à adresser des invitations au séminaire à des expert(e)s choisi(e)s et à des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales. Elle considère que le Comité

souhaite l'autoriser, ainsi que le Bureau, à arrêter la liste définitive des expert(e)s et des organisations invité(e)s au séminaire.

32. *Il en est ainsi décidé.*

33. **La Présidente** rappelle que, conformément à l'article 6 du règlement intérieur du séminaire, seules les personnes auxquelles des invitations officielles ont été adressées, ou, si elles ne sont pas en mesure de participer, leurs représentant(e)s confirmé(e)s, pourront participer au séminaire.

Envoi d'invitations aux représentant(e)s des territoires non autonomes

34. **La Présidente** indique que, conformément à la pratique établie par le Comité, des invitations au séminaire seront adressées à tou(te)s les représentant(e)s élu(e)s ou nommé(e)s des territoires non autonomes. L'ONU prendra en charge les frais de voyage des représentant(e)s de tous les territoires non autonomes. Des invitations seront également adressées aux puissances administrantes et à d'autres États Membres, à des institutions spécialisées des Nations Unies et à certaines organisations régionales, mais l'ONU ne prendra pas en charge leurs frais de voyage.

35. *Il en est ainsi décidé.*

36. **La Présidente** fait savoir que le budget du Comité a été progressivement réduit sur plusieurs exercices biennaux, et que les allocations ont encore été diminuées par l'Assemblée générale pour 2020. La crise de liquidités et la réduction des ressources ont contribué à limiter la capacité du Comité de s'acquitter intégralement et efficacement de ses deux mandats annuels importants, à savoir l'envoi de missions de visite dans les territoires non autonomes et l'organisation de séminaires régionaux. Le Comité devra adapter son mode de fonctionnement, notamment ses projets de voyage. Ses membres peuvent faciliter l'exécution efficace de ses mandats en lui communiquant des informations en temps voulu.

37. Avec la mise en service d'Umoja, nouveau système d'administration centralisé, le traitement des demandes de voyage prend désormais plus de temps et doit donc être fait bien plus à l'avance afin d'éviter les coûts exorbitants des réservations de dernière minute. Il est donc essentiel que les informations relatives aux participant(e)s soient communiquées au Secrétariat dans les meilleurs délais.

38. Le Comité se réunira de nouveau le 13 mars 2020 pour planifier et organiser le séminaire. Cette réunion sera annoncée dans le *Journal*.

39. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

40. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que sa délégation salue l'engagement du Bureau en faveur de l'élimination du colonialisme, et espère que les personnes présentes pourront voir la réalisation de cet objectif. La troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche à sa fin et il convient de redoubler d'efforts en 2020 pour exécuter le mandat que l'Assemblée générale a confié au Comité.

41. **M. Koba** (Indonésie) dit que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touchant à sa fin, le Comité doit continuer de se concentrer sur la décolonisation des 17 territoires non encore autonomes sur la base d'une évaluation méthodique, équilibrée et approfondie de la situation de chacun. Il n'existe aucune solution universelle et la décolonisation doit être promue au cas par cas. Le Comité doit continuer de dialoguer avec les puissances administrantes et les autres parties prenantes, ce qui contribuera à améliorer la communication et constitue une approche plus constructive qui a abouti à la mission de visite à Montserrat. L'Indonésie encourage toutes les parties à recourir aux instances du système des Nations Unies et aux mécanismes bilatéraux pertinents pour trouver un terrain d'entente. La délégation indonésienne continuera de travailler avec les autres délégations et de contribuer à l'exécution du mandat du Comité. À cet égard, l'Indonésie se réjouit à l'idée d'accueillir les membres du Comité au séminaire régional pour le Pacifique en mai 2020.

42. **M. León González** (Cuba) dit que le travail du Comité revêt une grande importance pour l'ONU. Le Comité a accompli des progrès considérables, mais beaucoup reste à faire. Les territoires qui demeurent sous sa responsabilité doivent continuer d'être traités conformément aux résolutions pertinentes. Cuba est fermement attachée aux travaux du Comité.

43. **M. Tejan** (Sierra Leone) témoigne au Bureau l'engagement indéfectible de sa délégation en faveur du mandat du Comité et de toutes les activités futures, y compris la participation au séminaire régional pour le Pacifique.

44. **M. Reyes Hernández** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la présence du Secrétaire général à la séance d'ouverture atteste l'importance du Comité et de son mandat. Le Comité peut compter sur le soutien de la délégation vénézuélienne pour exécuter son programme de travail.

45. La date du 14 décembre 2020 marquera le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Si de grands progrès ont été faits depuis lors, un certain nombre de territoires non autonomes restent sur la liste et Porto Rico est toujours sous la responsabilité du Comité. Davantage d'avancées pourraient être faites si l'on écoute les peuples sous domination coloniale et si l'on renforce le dialogue et la coopération avec les puissances administrantes pour faciliter la décolonisation. L'intervenant réaffirme que sa délégation est disposée à travailler avec les autres délégations et dans le cadre de l'ONU pour faire avancer la question urgente et le travail inachevé qu'est la décolonisation.

46. **M. Motufaga** (Fidji), s'exprimant également au nom de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, souhaite la bienvenue à la séance à deux représentants du Front de libération nationale kanak et socialiste et à un représentant du secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien, et dit que leur présence témoigne de l'importance que l'on continue d'accorder aux travaux du Comité.

47. Il convient de faire preuve d'un plus grand esprit d'initiative dans la recherche d'une solution durable et acceptable pour toutes les parties présentes dans les 17 territoires non encore autonomes au cours de la dernière année de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. La composition du Bureau demeure largement représentative des régions géographiques de l'ONU.

48. Les questions importantes inscrites au programme de travail pour 2020 nécessiteront une coopération concertée, et il faut de toute urgence améliorer le dialogue constructif avec les puissances administrantes et les territoires au cas par cas. Les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée se réjouissent à l'idée d'œuvrer à la réussite du séminaire régional pour le Pacifique.

49. L'année 2020 sera une autre année référendaire pour la Nouvelle-Calédonie, qui a organisé avec succès son premier référendum en 2018, lequel a été un temps fort des initiatives du Comité et des efforts constructifs et concertés que continuent de déployer le peuple et le Gouvernement néo-calédoniens et la Puissance administrante, la France, dans le cadre de l'Accord de Nouméa. L'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie est une question en suspens dans le programme de décolonisation des Nations Unies et reste une priorité pour le Groupe du fer de lance mélanésien. Le Groupe attend avec impatience de faciliter la tenue du prochain référendum et notamment d'aider au règlement des problèmes qui subsistent au sujet de la

liste électorale relative à ce scrutin. Il continuera de collaborer de manière constructive et dans un esprit de dialogue pacifique avec toutes les parties prenantes pour promouvoir l'autodétermination du territoire. L'intervenant réaffirme sa détermination totale à travailler en partenariat avec les autres membres du Comité et parties concernées.

50. **M. Bahr Aluloom** (Iraq) dit que le Secrétaire général a fait part du souhait des 17 territoires non encore autonomes de vivre dans la dignité et la liberté. La session de 2020 a coïncidé avec le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU et le soixantième anniversaire de l'adoption de la résolution [1514 \(XV\)](#) de l'Assemblée générale. La délégation iraquienne espère que cette session contribuera à la bonne exécution du mandat du Comité.

51. **M. Alexsaev** (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie a joué un rôle important dans la création du Comité et que c'est un plaisir de voir cet organe à l'œuvre. La délégation russe ne ménagera aucun effort pour que toutes les tâches du Comité soient menées à bien.

La séance est levée à 11 heures.